

Image not found or type unknown



Travaux de plomberie à la charge du propriétaire ou du locataire

Par **siorafgorm**, le **29/10/2008** à **09:05**

Bonjour,rrrnNous sommes locataires d'un logement neuf depuis 2 mois et l'arrivée d'eau est endommagée. Un plombier est intervenu pour changer la pièce (la vanne d'arrivée d'eau générale) et ma question est la suivante :rrnrnSachant qu'il s'agit probablement d'un vice de fabrication, qu'aucun dommage direct n'a été commis de notre part, qui doit payer la facture ? Est-ce à la charge du propriétaire ou du locataire et pourquoi ? rnrnMerci de vos réponses.